

# TRUCS ET ASTUCES

## COMPOSTAGE

La Communauté de communes vous propose des composteurs plastique ou bois à prix préférentiel. Rendez-vous sur [www.coeurdesavoie.fr](http://www.coeurdesavoie.fr) ou écrivez-nous à [prevention.dechets@cc.coeurdesavoie.fr](mailto:prevention.dechets@cc.coeurdesavoie.fr)

Vous habitez dans une résidence et vous souhaitez tout de même composter : C'EST POSSIBLE ! La Communauté de communes Cœur de Savoie propose de mettre en place des composteurs collectifs !

En 2017, 2 sites de compostage collectif ont été installés, ils ont permis aux habitants de réduire leurs déchets d'environ 350 kg en 6 mois !!

Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à nous contacter à : [prevention.dechets@cc.coeurdesavoie.fr](mailto:prevention.dechets@cc.coeurdesavoie.fr)



**CUISINER LES RESTES :** Un cake avec une salade, rien de plus simple...

### Ingrédients :

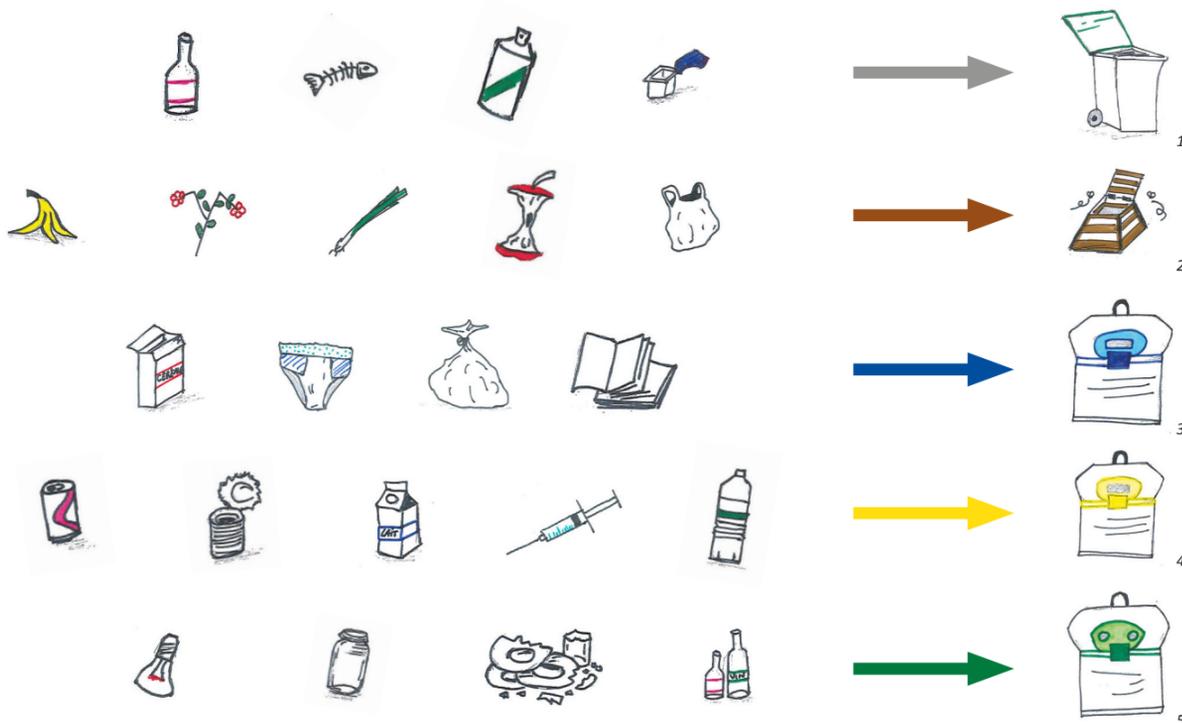
La base du cake est toujours la même :

- 150 g de farine
- 3 œufs
- 1 sachet de levure
- 1 cuillère à soupe d'huile d'olive

### Préparation :

1. Mélangez tous ces ingrédients pour obtenir une pâte bien lisse.
2. Ajouter les éléments que vous souhaitez ou qu'il vous reste : du crabe, des olives, du jambon, du fromage et même un fond de sauce tomate !!!

## CHERCHEZ LES INTRUS



Réponse : 1- orosol et bouteille en verre; 2- sac plastique; 3- sac d'ordures ménagères et canettes; 4- seringue; 5- vaisselle cassée et ampoule

n° 3 - juillet 2018

# ÉCHO DÉCHETS

Jetons moins, trions mieux

## EDITO



Les actions mises en place dans le cadre de notre plan de prévention des déchets produisent leurs premiers résultats :

- Près de 850 enfants ont été sensibilisés à une meilleure gestion des déchets,
- 70 composteurs individuels ont été distribués sur le territoire en 2017, soit 4 fois plus qu'en 2016,
- Plus de 4 tonnes de déchets par an (en moyenne) ont été consommés par les 120 « cocottes » adoptées par les foyers dans le cadre de l'opération « Adopte une poule »,
- 2 sites de compostage collectif ont été mis en place avec nos partenaires.

La qualité de tri de la collecte sélective emballages reste toutefois à améliorer.

**Principe de base : si j'ai un doute, je regarde la consigne de tri sur l'emballage ou je vais sur [www.consignesdetri.fr](http://www.consignesdetri.fr).**

Pour rappel : les barquettes, films, pochettes, moules... plastiques, sont à déposer avec vos ordures ménagères ou en déchèterie, pour être valorisés en combustible de substitution. **« Informons, mobilisons, conseillons : c'est ensemble que nous réduirons le volume et la facture de nos chers déchets ».**

**Marc Girard**

*Vice-Président délégué à l'environnement, en charge des déchets, de l'assainissement et de l'eau potable*

Directrice de publication : Béatrice SANTAIS

Rédacteur en chef : Marc GIRARD

Rédaction : Service déchets

Crédits photos, infographies, pictos : Michèle JEANSON, Thomas DI MARTINO, JeanFred

Conception : Service Communication

Impression : Imprimerie Uberty Jourdan

Tirage : 6 500 exemplaires



- Secteurs de **Saint Pierre d'Albigny et de Chamoux** : gestion des déchets par la Communauté de communes
- Secteurs de Montmélian et de la Rochette : collecte et traitement des déchets délégués au SIBRECSA

## ACTUALITÉS

### Projet VITIVALO « Inventaire des Déchets de Vignes et de Pépinières Viticoles dans les Pays de Savoie et étude de la mise en place de filières de collectes et valorisations »

Le territoire Cœur de Savoie est régulièrement en proie à des pics de pollution dans la continuité de ses deux agglomérations voisines : Grenoble et Chambéry.

Le brûlage à l'air libre de déchets verts accentue considérablement ces effets néfastes, pratique pourtant interdite.

Soucieuse de ces questions, la Communauté de communes a établi un partenariat avec le Laboratoire de Chimie Moléculaire et Environnement (LCME) de l'Université Savoie Mont-Blanc qui a lancé au printemps dernier le projet VITIVALO, dont le but est de proposer des alternatives à la pratique actuelle du brûlage à l'air libre des déchets viticoles sur le territoire Savoie Mont-Blanc.

Dans le cadre de cette collaboration, le laboratoire avance sur le projet selon les 3 phases suivantes :

1. Inventaire des déchets des exploitations viticoles et pépiniéristes sur le territoire Savoyard prenant en compte toutes les spécificités : finalisé en juin 2018
2. Étude des voies de collecte possible en fonction des contraintes technico-économiques : 2018-2020
3. Mise en évidence des leviers et freins de la valorisation de ces déchets sur base d'une étude technico-économique : 2018-2022

Les financements pour la recherche relèvent essentiellement de financements publics qui sont de plus en plus faibles et ne prennent en charge en général que 50 à 70 % des besoins. Que vous soyez une entreprise ou un citoyen, le laboratoire a donc besoin de vos dons, complémentaires aux aides publiques, pour atteindre les objectifs de ce projet.

Une plateforme de financement participatif a également été mise en place pour les citoyennes, citoyens, entreprises et autres institutions ou organismes sous forme de dons (déduction fiscale d'une partie des dons) : [www.fondation-usmb.fr/don-vitalo](http://www.fondation-usmb.fr/don-vitalo)

# LA GESTION DES DÉCHETS



+ 0,3 %

d'ordures ménagères collectées, mais la quantité de déchets produits par an et par habitant diminue



+ 1 %

de recyclables collectés



+ 6,2 %

de textiles collectés dans les bornes



60 foyers ont réduit de 6 kg / mois leurs déchets

## CHALLENGE ANTI-GASPILLAGE AU COLLÈGE

Un challenge zéro gaspillage a été organisé avec les élèves de 6<sup>ème</sup> du collège de Saint-Pierre-d'Albigny. Un tour d'horizon du gaspillage alimentaire en France et dans le monde a été fait avec les élèves en amont du challenge pour les sensibiliser aux répercussions du gaspillage alimentaire sur les ressources de la planète (sols, eau, surfaces forestières, qualité de l'air). Des ateliers ont ensuite été organisés afin de retranscrire à l'écrit les idées de chacun.

L'animation s'est poursuivie avec la pesée des aliments gaspillés par les élèves lors du repas du 11 juin : le poids total pour les 5 classes de 6<sup>ème</sup> ce jour-là s'élevait à 7,28 kg, soit 64 grammes par élève en moyenne. La moyenne nationale étant de 125 grammes par élève !

La classe vainqueur a jeté 1,22 kg pour 23 élèves, soit 53 grammes gaspillés par élève.

Et pour clôturer le Challenge, une demi-journée avec des stands sur la prévention des déchets a été organisée le lundi 25 juin dans la cour du collège.

## DES ANIMATIONS DANS LES ÉCOLES

La Communauté de communes Cœur de Savoie propose, aux écoles situées sur les 14 communes dont elle possède la compétence déchets, des animations pour éveiller la curiosité des enfants au développement durable et en particulier à la gestion des déchets.

Les thèmes de la réduction des déchets, du tri et du recyclage sont abordés lors des 8 ateliers proposés : projection de films d'animation afin d'interroger les élèves sur les bonnes pratiques, outils permettant d'aborder la gestion des déchets de façon ludique, atelier compostage : des bocaux remplis de compost et des loupes afin d'observer les insectes et autres organismes présents...

850 enfants ont été sensibilisés depuis la mise en place du Plan de prévention en 2017.



# LA TARIFICATION DE VOS DÉCHETS :

La collecte de l'ensemble des déchets que vous produisez [ordures ménagères résiduelles (poubelle grise), déchets recyclables (bornes de tri jaune, bleu, vert) et déchets destinés à la déchèterie] est financée par la taxe d'enlèvements des ordures ménagères. Cette taxe est incluse dans la taxe foncière et dépend de la taille et de la configuration de votre maison / appartement (nombre de pièce, etc).

Une particularité existe sur notre territoire : il s'agit de la tarification incitative, qui permet aux habitants de gérer leur budget en consommant de façon responsable. Ainsi, les habitants des communes de Cruet, Fréterive, Saint-Jean de la Porte et Saint-Pierre-d'Albigny ont l'opportunité de bénéficier de ce système de Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères incitative (TEOMi). La comptabilisation des levées / sorties de bacs (différentes selon le type de foyer) s'effectue à l'année n-1 pour une facturation sur la taxe foncière de l'année n.

Pour l'année 2018, le calcul est le suivant :

**TEOMi = Part fixe + Part incitative**

- la part fixe : 75 % de la valeur de la TEOM (valeur locative x taux de TEOM).
- la part incitative : liée à la quantité de déchets produits, calculée selon le nombre de sorties de bacs ou de dépôts de sacs :
  - Pour les bacs individuels : nombre de levées x taille du bac (en Litres) x coût au litre (0,03 €/L) - avec un minimum annuel de 13 levées.
  - Pour les conteneurs à accès par badge : nombre de dépôts de sacs x taille du sac (en litres) x coût au litre (0,03 €/L) - avec un minimum de 52 sacs par an.

## Simulation de taxe foncière 2018 soumise à la tarification incitative pour des bacs de 140 L

Département : 730 SAVOIE		Commune : 096 A CRUET						
TF 2018	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2017	21,20 %	%	2,51 %	11,03 %	0,254 %	9,91 %	%	
Taux 2018	21,20 %	%	2,51 %	11,03 %	0,207 %	8,77 %	%	
Adresse								
Base Cotisation						2516		
Cotisation lissée						274		
Adresse								
Base Cotisation								
Cotisation lissée								
Cotisations								
2017						260		
2018						274		
Cotisation totale						274		
Variation								

La taxe sur les ordures ménagères comprend une part incitative de 54€

Le calcul du montant de la TEOMI est le suivant :

$$(\text{Base} * \text{taux 2018}) + \text{part incitative} = \text{montant de la TEOMI}$$

$$\text{Soit pour l'exemple ci-dessus : } (2516 \text{ €} * 8,77 \%) + 54 \text{ €} = 274 \text{ €}$$

## COÛT MOYEN DE SORTIE DES BACS ET DES SACS

au-delà du nombre minimum de sorties (à ajouter à la part fixe)

Le bac est mis à disposition des foyers par la Communauté de communes. Sa taille dépend du nombre de personnes vivant dans le foyer. À chaque fois que vous sortez votre bac ou que vous déposez un sac dans un conteneur collectif, cela vous coûte :



bac de 140L (1-3 personnes) 4,20 €



bac de 240L (4-6 personnes) 7,20 €



bac de 360L (+ de 6 personnes) 10,80 €



sac de 50L 1,50 €